

22 NOV 1993

A 8361

CARDO DOOR FRANCE SA
Société anonyme au capital de F. 4.490.400
Siège social : 1/5 rue des Cévennes
Z.I. de la Petite Montagne
91090 LISSES
R.C.S. CORBEIL-ESSONNES B 722 019 734

E X T R A I T

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MAI 1993

L'an mil neuf cent quatre-vingt-treize, le trente-et-un mai, à quatorze heures, les actionnaires de la société CARDO DOOR FRANCE SA, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation du Conseil d'administration.

La société PETITEAU SCACCHI ET ASSOCIES et Monsieur Pierre-Henri SCACCHI, commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 15 mai 1993, ne sont pas représentés et sont excusés.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Alain BORY, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société CRAWFORD DOOR AB, représentée par Monsieur Kjell SVENSSON et Monsieur Sven-Erik PERSSON, les deux actionnaires qui, tant par eux-mêmes que comme mandataires, disposent du plus grand nombre de voix et acceptent cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Michel CORNET est désigné comme secrétaire de séance par le Président et les scrutateurs.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

L'assemblée générale, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.....

- Démission d'une commissaire aux comptes titulaire et des deux commissaires aux comptes suppléants,
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire et de deux nouveaux commissaires aux comptes suppléants,
- Pouvoirs pour les formalités.

.....

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, prend acte de la démission, à compter de ce jour, de :

- de Monsieur Pierre-Henri SCACCHI de ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire,
- de Monsieur Paul ONILLON de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant,
- Monsieur Michel JOUAN, de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant,

et décide de nommer :

- Monsieur Michel JOUAN, domicilié 98 rue de Courcelles, 75017 PARIS, en qualité de second commissaire aux comptes titulaire,
- Monsieur Paul ONILLON, domicilié 98 rue de Courcelles, 75017 PARIS, en qualité de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Michel JOUAN, commissaire aux comptes titulaire,
- Monsieur Jean-Pierre CAROFF, domicilié 98 rue de Courcelles, 75017 PARIS, en qualité de commissaire aux comptes suppléant de PS Audit (anciennement dénommée PETITEAU SCACCHI ET ASSOCIES), commissaire aux comptes titulaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Monsieur Alain BORY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Bory', written over a horizontal line.